

# Parc d'activités du HAUT MINERVOIS

Commerces • Activités tertiaires • Services à la personne • Equipements sportifs/ludiques/culturels

**16** hectares  
le long de la RD11

**À PROXIMITÉ  
D'ÉQUIPEMENTS  
DÉJÀ INSTALLÉS**

- ▶ Centre nautique intercommunal
- ▶ Gendarmerie Nationale

Votre nouveau pôle  
d'activité économique  
entre **Peyriac-Minervois**  
et **Rieux-Minervois**

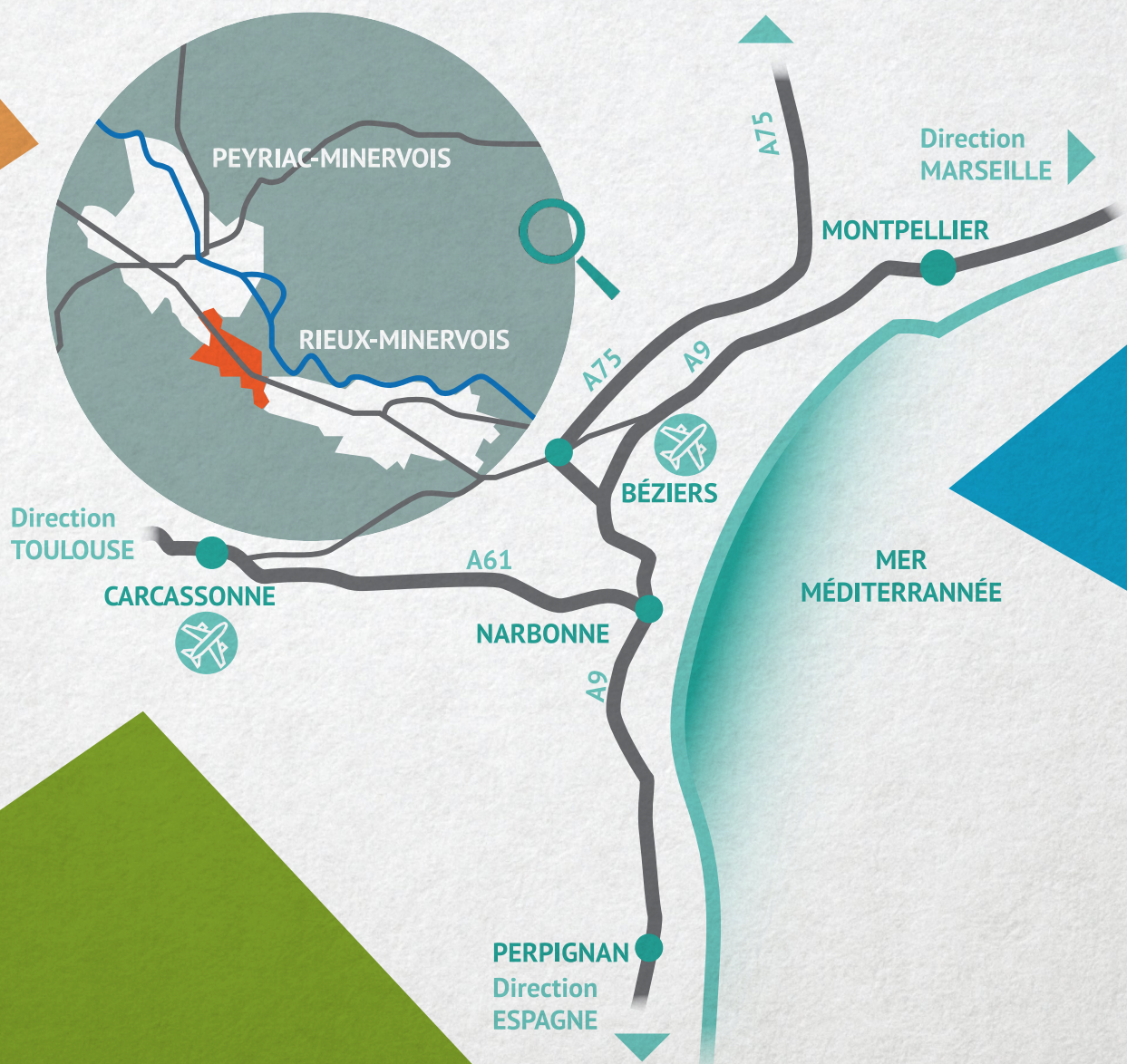


# Parc d'activités du HAUT MINERVOIS

Commerces • Activités tertiaires • Services à la personne • Equipements sportifs/ludiques/culturels

## UN EMPLACEMENT PRIVILÉGIÉ AU CŒUR DU MINERVOIS

Le positionnement stratégique du PAE DU HAUT-MINERVOIS, le long de la RD 11 et entre les communes de Peyriac-Minervois et Rieux-Minervois, en fait une centralité idéale pour développer, sur 16 ha, des projets à dominante commerciale et de services. Le PAE DU HAUT-MINERVOIS est un véritable pôle d'attractivité en milieu rural, au sein d'un bassin de vie de 14 000 habitants. Une voie multimodale, garantit des liaisons sécurisées pour les déplacements doux (piétons, cycles) entre les deux communes.





## • UN NOUVEAU PÔLE D'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le PAE s'inscrit au cœur d'un environnement dynamique et d'un pôle de services existants (gendarmerie, piscine intercommunale) propices à l'implantation de commerces, services, activités tertiaires et équipements collectifs.

## • UN PROJET D'AMÉNAGEMENT QUALITATIF

Le PAE accueille des activités et équipements dans un environnement de qualité avec une attention portée sur l'architecture et l'intégration des bâtiments dans leur environnement.



## • UN PROJET D'AVENIR

Le PAE est programmé en plusieurs phases pour répondre à un développement économique harmonieux et durable et soutenir l'emploi au sein du bassin de vie.



# Parc d'activités du HAUT MINERVOIS

Commerces • Activités tertiaires • Services à la personne • Equipements sportifs/ludiques/culturels

## EN SAVOIR PLUS SUR VOTRE INSTALLATION

Les terrains sont cédés viabilisés avec les réseaux en attente en bordure de lot. Les découpages fonciers peuvent être adaptés aux besoins des acquéreurs. Pour tout renseignement, contactez la Direction de l'Economie de Carcassonne Agglo.

04 68 10 55 92 - [conomie@carcassonne-agglo.fr](mailto:conomie@carcassonne-agglo.fr)

Contact pour la commercialisation des lots

**VIATERRA**

15 place Jean Jaurès  
34500 BEZIERS  
04 67 28 28 49

[contact@viaterra-epl.fr](mailto:contact@viaterra-epl.fr)  
<https://www.viaterra-epl.fr/contact/>



	SUPERFICIE	ÉTAT	COMMENTAIRE
<b>ILOT A1</b>	1 300 m <sup>2</sup>	Disponibilité immédiate	Possibilité de découpage en 2 lots mais coordination des projets indispensable. Viabilisé.
<b>ILOT A3</b>	11 300 m <sup>2</sup> environ	Disponible	Cession en macrolot ou à la découpe. Viabilisation coordonnée avec les projets acquéreurs.
<b>ILOT B</b>	11 900 m <sup>2</sup> environ	Disponible	Cession à la découpe (parcelles de 1 700 m <sup>2</sup> au minimum). Viabilisation coordonnée avec les projets acquéreurs.
<b>ILOT C</b>	8 300 m <sup>2</sup> environ	Non disponible	Commercialisation future.
<b>ILOT D</b>	6 600 m <sup>2</sup> environ	Non disponible	Commercialisation future.

Crédit photo crédit Bteu, Sud P Benoist - Conception graphique GRAFCIDEAL

### L'INITIATIVE

Vous contactez au choix :

- La Direction de l'Economie de Carcassonne Agglo
- L'aménageur Viatera

Ils vous fourniront les premiers renseignements ainsi que le cadre du dossier de candidature à compléter pour formaliser une demande de réservation de foncier.

### LA CANDIDATURE / L'EXAMEN DU DOSSIER

Vous complétez le dossier de candidature et l'adressez à Viatera. Votre projet est ensuite examiné en commission par Carcassonne Agglo pour avis et validation.

### LA RÉSERVATION DU TERRAIN

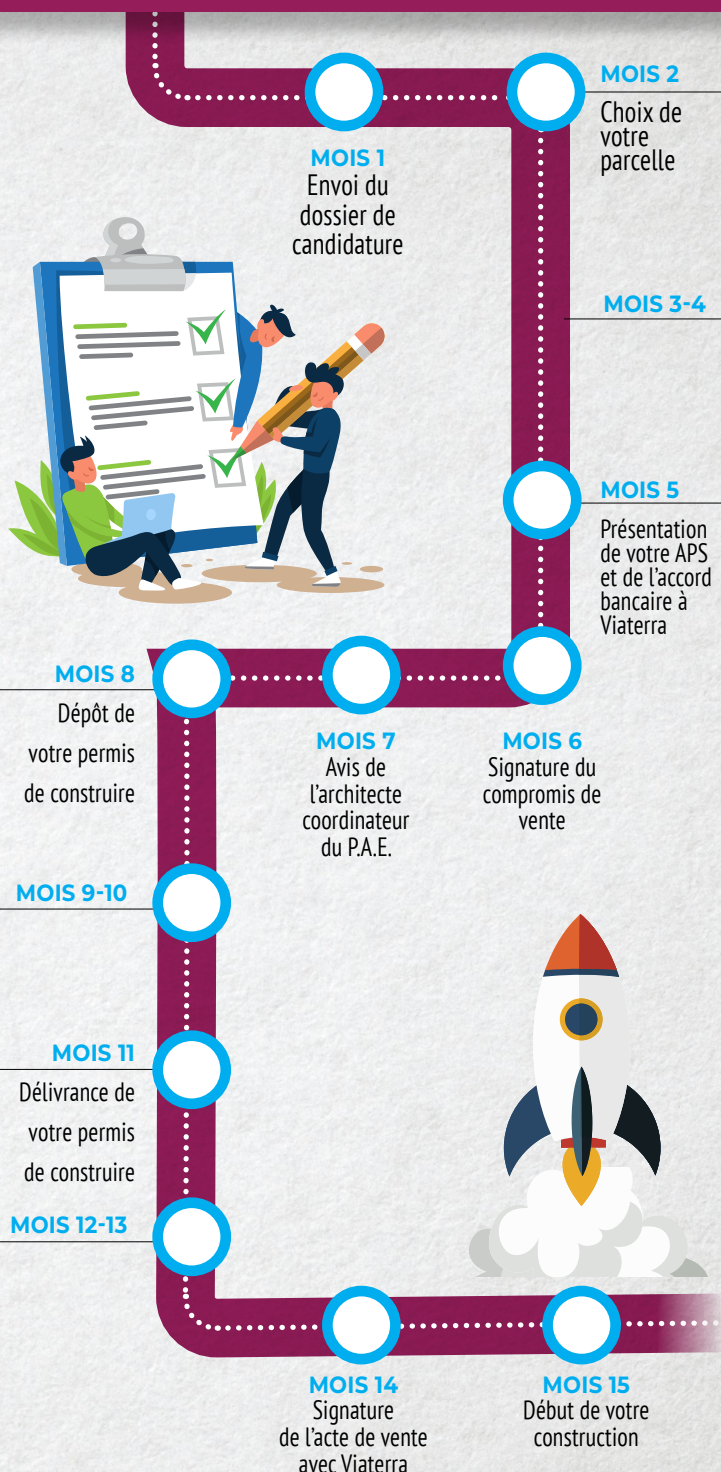
Sous réserve d'avis favorable, votre projet est alors positionné sur une parcelle adaptée, pendant une période de réservation exclusive. Traditionnellement de 4 mois, elle permettra la mise au point des modalités techniques, économiques et réglementaires du projet, pour vous permettre d'engager la conception du programme.

### LA PÉRIODE DE LEVÉE DES CONDITIONS SUSPENSIVES

Période consacrée au dépôt et à l'obtention du permis de construire, à la purge des délais de recours et de retrait administratif, à l'obtention de l'agrément de la cession.

### L'ACQUISITION

Signature de l'acte authentique d'acquisition du terrain. Vous êtes chez vous !



## VOS CONTACTS



Direction de l'Economie  
de Carcassonne Agglo.  
04 68 10 55 92  
economie@carcassonne-agglo.fr



15 place Jean Jaurès  
34500 BEZIERS  
04 67 28 28 49  
contact@viatera-epl.fr  
www.viatera-epl.fr

